



PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 9 OCTOBRE 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 9 OCTOBRE 2018 à 18H30, salle polyvalente de la mairie de SAINT VERT.

Nombre de conseillers communautaires : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Date de convocation : 26 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS :

Mesdames : MICHE/ MARION/ JACQUET / CHASSIN/

Messieurs : ROUSSET/ CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/ LEGROS/ FOURET/ GLADEL/
POISSON/ ROBERT/ PILUDU/ TREMOILLERE/ PRADON /
OLLAGNIER/JUILLARD/HAON/ROBERT/ LONJON/BONJEAN

MME ENTRADAS MARIE JOSE DONNE POUVOIR A MME CHASSIN NICOLE

MME MYRIAM PICHON DONNE POUVOIR A MR RAYMOND FOURET

MME CHAUMET PASCALE DONNE POUVOIR A MME GINETTE JACQUET

MR BARD PASCAL DONNE POUVOIR A MR JEAN LOUIS LEGROS

MME THOREL SYLVIE DONNE POUVOIR A MR DOMINIQUE GLADEL

EXCUSES : MR CLEMENSAT / MR BRIONNET/ MR FAURE/

Madame Ginette JACQUET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATIONS

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JUIN 2018

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du 28 JUIN 2018.

2/ NOTIFICATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire notifie les subventions comme suit dans le cadre de l'OPAH.

COMMUNE	NOM	PRENOM	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	SUB ANAH	FART AUZON CO	SUB AUZON CO
SAINTE FLORINE	THIBAUT/PIRES	MARIE STEEVE	ECO ENERGIE	20000	12000	500	
SAINTE FLORINE	MAGNE	CHRISTOPHE	ECO ENERGIE	12804	7682	500	
SAINTE FLORINE	BRISTOT	YOLANDE	ECO ENERGIE	9669	5801	500	
AUZON	BLANCHE	PIERRE	ADAPTATION	10519	3820		1052
STHILAIRE	NIGON	MARCEL GISELE	ECO ENERGIE	15276	9666	500	

SAINT HILAIRE	BAYLE	JEAN	HABITAT INDIGNE	33606	19303	500	3361
CHAMPAGNAC	BARRIER	VICTORIA	ADAPATION	5236	2250		524
CHAMPAGNAC	BECLE	JEAN CLAUDE	ADAPATION	3992	1996		399
AUZON	MERLINO	JEANINE	AUTRES TRAVAUX	8338			2085
AUZON	MAZAL	GUY	AUTRES TRAVAUX	955			239
FRUGERES	CARRY AUGY	YANIS	AUTRES TRAVAUX	10368			2592
SAINTE FLORINE	BLANC	FRANCOIS	ECO ENERGIE	2209	773		221

3/ FONDS DE CONCOURS 2018 : COMMUNE DE FRUGERES / VEZEZOUX / CHASSIGNOLES/ SAINT HILAIRE

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire accorde le fonds de concours 2018 aux communes de VEZEZOUX, de SAINT HILAIRE, de CHASSIGNOLES, de FRUGERES LES MINES comme suit :

Commune de VEZEZOUX

- Projet de travaux de la rue du SANCY :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
travaux aménagement	77 816,52	AUTOFINANCEMENT	28 008,26
		FONDS DE CONCOURS	28 008,26
		DETR	12 800,00
		AMENDE DE POLICE	9 000,00
TOTAL	77 816,52	TOTAL	77 816,52

- Projet de travaux Préau et cour de l'école :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
travaux agrandissement	26 854,33	AUTOFINANCEMENT	6 991,74
		FONDS DE CONCOURS	6 991,74
		DETR	5 520,00
		fonds 199	7 350,85
TOTAL	26 854,33	TOTAL	26 854,33

Commune de FRUGERES LES MINES

- Projet de travaux Aménagement accès Place du VARDIROU :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
travaux aménagement acces	22 090,00	AUTOFINANCEMENT	12 090,00
		FONDS DE CONCOURS	10 000,00
TOTAL	22 090,00	TOTAL	22 090,00

- Projet de travaux Aménagement Place du VARDIROU :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
travaux aménagement	90 000,00	AUTOFINANCEMENT	30 000,00
		FONDS DE CONCOURS	25 000,00
		DETR 2018	15 000,00
		DEPARTEMENT	20 000,00
TOTAL	90 000,00	TOTAL	90 000,00

Commune de CHASSIGNOLES

- Projet de travaux de création de 3 réserves à incendie :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
creation de 3 réserves	52 792,00	AUTOFINANCEMENT	21 192,00
		FONDS DE CONCOURS	11 600,00
		DETR 2018	20 000,00
TOTAL	52 792,00	TOTAL	52 792,00

- Projet de travaux de réfection de voirie communale :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
travaux réfection voirie communale	66 819,00	AUTOFINANCEMENT	23 419,00
		FONDS DE CONCOURS	23 400,00
		DEPARTEMENT	20 000,00
TOTAL	66 819,00	TOTAL	66 819,00

Commune de SAINT HILAIRE

- Projet de travaux d'aménagement de l'école :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
aménagement école	59 738,38	AUTOFINANCEMENT	11 958,38
		FONDS DE CONCOURS	9 850,00
		DETR 2018	17 930,00
		fonds 199	20 000,00
TOTAL	59 738,38	TOTAL	59 738,38

- Projet de travaux de pose de clôture station épuration :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
travaux pose clôture	7 195,00	AUTOFINANCEMENT	3 605,00
		FONDS DE CONCOURS	3 590,00
TOTAL	7 195,00	TOTAL	7 195,00

- Projet de travaux de réfection des voies communales :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
réfection voies communales	51 460,00	AUTOFINANCEMENT	22 000,00
		FONDS DE CONCOURS	21 560,00
		DETR	7 900,00
TOTAL	51 460,00	TOTAL	51 460,00

4/ CONVENTION DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CEE

Le président explique au conseil communautaire la possibilité de renouveler avec le conseil départemental la convention de regroupement dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de regroupement jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre du dispositif des CEE.

5/ NOTIFICATION ATTRIBUTION SUBVENTIONS DOSSIER APPEL A PROJET SAISON CULTURELLE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2018

La commission Culture a examiné 4 dossiers. 3 dossiers ont retenu l'avis favorable de la commission.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président et de la commission Culture, le conseil communautaire autorise la notification des subventions aux porteurs des actions exposées ci-dessous et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Intitulé	La fin de la Grande Guerre et comment vivre dans l'après-guerre	La puce qui trotte	Le Clown Sonate
Porteur projet	Bibliothèque VERGONGHEON	La lumière des mineurs	Zanim'Zezoux
Lieu	ITINERANTE	Frugères les Mines	Vezezoux
Budget prévisionnel	3500	600	1000
Subvention sollicitée	500	300	350
Date manifestation	Novembre 2018 à Mars 2019	5 octobre 2018	14 octobre 2018

6/ MODIFICATION DE PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

La communauté de communes Brioude Sud Auvergne ayant modifié son périmètre demande son adhésion pour la totalité de son territoire au S.I.C.T.O.M ISSOIRE – BRIOUDE.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, et dans l'intérêt général de la Collectivité, la communauté de communes d'AUZON réaffirme l'adhésion de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne pour l'ensemble de son territoire au SICTOM ISSOIRE – BRIOUDE.

7/ AVANCEMENT DE GRADE – ANIMATEUR TERRITORIAL – CREATION DE POSTE

Le président explique que l'une de nos agents – adjoint territorial principal 1ere classe – bénéficie d'un avancement au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne 2018 pour l'accès à un grade de catégorie B. Son avancement a reçu un avis favorable pour inscription sur liste d'aptitude de la CAP en date du 12 juin 2018.

La nomination au grade d'animateur territorial est soumis à la création de l'emploi d'animateur territorial et à une déclaration de vacance d'emploi suivant un délai raisonnable.

Aussi, le président demande au conseil communautaire l'autorisation de créer l'emploi d'animateur territorial, de déclarer la vacance de cet emploi pour permettre une nomination dans le grade au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise la création d'un emploi d'animateur territorial, et une nomination au 1^{er} janvier 2019 après déclaration de vacance sur emploi territorial.

8/ FONDS INTERVENTION LOCAL : NOTIFICATION DE SUBVENTION

Le président informe qu'un point est fait sur l'état d'avancement des dossiers déposés auprès de la communauté de communes et 5 dossiers sont classés sans suite. Trois dossiers sont en instance d'instruction par les autres co-financeurs que sont soit la REGIONsoit LEADER.

Le président invite le conseil communautaire à se prononcer sur :

- Dossier DE JESUS – reprise d'un dépôt de pain - à Ste Florine – subvention accordée : 3207 euros
- Dossier Transport THEROND – à Ste Florine – subvention accordée : 8000 euros
- Dossier ALVES – alimentation générale – à Sainte Florine – subvention accordée : 1120.32 euros

Précision est faite que la subvention d'AUZON COMMUNAUTE est versée qu'au vu de la notification de subvention des co-financeurs et après travaux réalisés attestés.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise la notification des subventions dans le cadre du Fonds d'Intervention Local, aux bénéficiaires selon le tableau et les conditions ci-dessous et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

9/ PROJET CREATION AIRE DE JEUX SYNTHETIQUE - AUTORISATION ACQUISITION DES PARCELLES ZD 65 ET ZD 67.

Monsieur le Président rappelle :

- Que la commune de VERGONGHEON bénéficie de l'instauration d'un emplacement réservé destiné à recevoir des équipements sportifs.
- Qu'AUZON COMMUNAUTE est compétente pour se porter acquéreur d'une parcelle de terrain sur la commune de VERGONGHEON pour la création d'une aire de jeux synthétique pour la pratique du football, rugby, athlétisme, et divers jeux.
- Que par délibération en date du 14 septembre 2018, la commune de VERGONGHEON s'engage à entamer toutes les démarches nécessaires et facilitant l'acquisition des parcelles par AUZON COMMUNAUTE.
- Qu'à cet effet le cabinet GEOVAL a adressé un document d'arpentage procédant à la division de la parcelle ZD 52 propriété de Monsieur FONTES en ZD 65 pour 47 ares 39 ca (objet de la vente) et en ZD 66 pour 2 ha 52 a 67 ca conservée par Mr FONTES et en ZD 67 pour 1ha 08a 92 ca (objet de la vente) et en ZD 68 conservée par Mr FONTES.

- Ainsi Mr FONTES vend à AUZON COMMUNAUTE les parcelles suivantes pour un total de 1ha 56a 31ca :
 - ZD 65 pour 47a 39ca
 - ZD 67 pour 1ha 08a 92ca
- Que le prix moyennant cette vente est de 10.00 euros / m² soit un total de 156 310.00 euros

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire :

- **Autorise avec 1 voix contre et 3 abstentions, l'acquisition d'une parcelle sise à VERGONGHEON d'une superficie de 1ha 56a 31ca à Mr FONTES pour un montant de 156 310.00 euros**
- **Autorise le paiement par la communauté de communes, de l'ensemble des frais inhérents à cette vente, le cas échéant.**
- **Autorise à ce que la vente soit établie par l'Etude Notariale de Maître ROUX à SAINTE FLORINE**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Il est bien précisé que le terrain synthétique projet porté par l'intercommunalité s'inscrit dans le cadre d'un projet global de réhabilitation pour la réalisation d'un complexe sportif porté par la commune de VERGONGHEON. Cette dernière a pris en charge le document d'arpentage, et financera le projet Tennis ...le vestiaire....les toilettes.....Ce complexe global est, à priori, éligible à une aide régionale

10/ CREATION PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Le président sollicite du conseil communautaire l'autorisation de déposer un dossier de subvention au titre FEADER, de la DETR 2019 et de l'appel à projet régional Activité de pleine Nature selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT ET CREATION D'UN PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR				
TYPE DE TRAVAUX	DEPENSES	FINANCEURS	RECETTES	TAUX
CREATION DU PARCOURS	130 000,00	AMBITION AUVERGNE	58 500,00	30%
TERRASSEMENT - VRD	30 000,00	DETR 2019 TRAVAUX	57 350,00	29%
CLOTURE - SECURITE - CHEMINEMENT	15 000,00	FEADER	39 000,00	20%
SIGNALETIQUE	10 000,00	DETR 2019 ETUDE	1 000,00	1%
ETUDES SPS CONTRÔLE	10 000,00			0%
		Sous total 1	155 850,00	80%
		Autofinancement	39 150,00	20%
		Sous total 2	39 150,00	20%
TOTAL	195 000,00	TOTAL	195 000,00	100%

Une commission de travail est constituée composée de :

Jean Paul PASTOUREL

**Evelyne MICHE
Raymond FOURET
Dominique CERES
Astrid CHASSAIGNE
Yannick DUPOUX.**

Autres informations diverses :

- Téléphonie mobile

En collaboration avec le conseil départementale AUZON COMMUNAUTE a inventorié les zones prioritaires à équiper et a défini un programme annuel en tenant compte des besoins des opérateurs pour déployer et faciliter la mise en œuvre des équipements. Ce programme est connu des services et s'inscrit dans la démarche de l'état, sous contrôle de l'ARCEP pour améliorer la réception dans les zones rurales.

Dans le cadre d'un dialogue exigeant avec les opérateurs de téléphonie mobile, le gouvernement est parvenu à un accord historique, conclu le 14 janvier 2018, avec l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) et les opérateurs mobiles visant à généraliser une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire.

Sous le contrôle de l'ARCEP, les opérateurs mobiles se sont engagés à :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les zones rurales ;
- déployer massivement la réception 4G ce qui implique de l'apporter sur 10 000 communes, aujourd'hui couvertes en 2G/3G qui passeront à la 4G d'ici 2020 ;
- accélérer la couverture des axes de transport, afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4G ;
- démultiplier le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la construction de 5000 nouveaux sites (pylônes) par opérateur sur le territoire national.

Pour assurer la mise en place et la gestion de ce dispositif de couverture ciblée, l'État a créé la Mission France Mobile, au sein de l'Agence du Numérique. Localement, et conformément à la circulaire du 18 juillet 2018, j'ai désigné les membres d'une équipe-projet (cf liste in fine), qui, au plus près des réalités du terrain, auront deux missions principales pour répondre aux besoins de la population du département :

- identifier les zones à couvrir en priorité pour établir les listes nationales transmises aux opérateurs ;
- faciliter sur le terrain la mise en œuvre du déploiement par les opérateurs.

- SYDEC

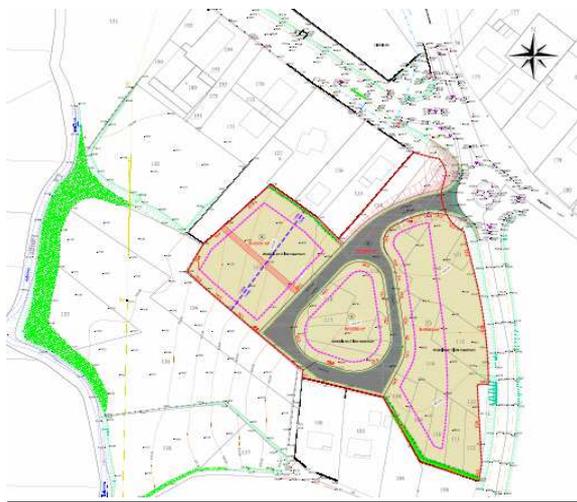
Deux zones sont en cours de réalisation sur notre territoire :

La zone artisanale de VERGONGHEON :

Subdivisée en 3 parties sécables pour répondre à tout projet ;

Les réseaux sont enfouis sous la voirie et permettent le raccordement quel que soit la surface du lot a équipé ;

Son accessibilité sécurisée sur le giratoire et son emplacement sont les points forts de cette zone.



Le cout de l'opération :

Travaux : 255 000 € HT

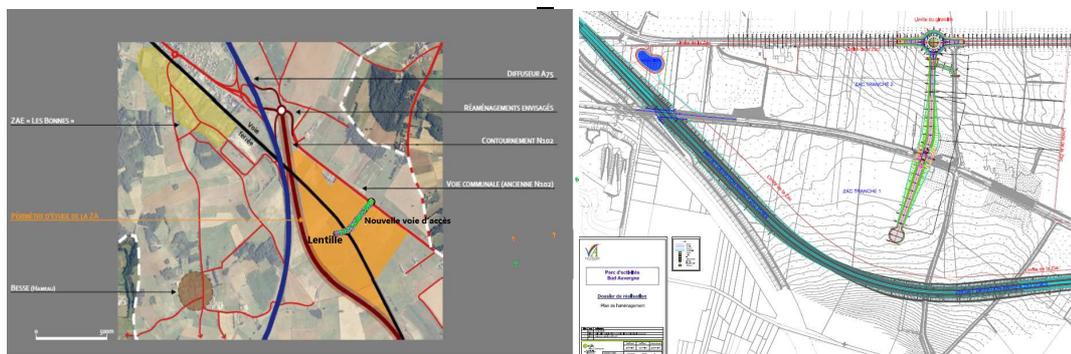
Honoraires de maîtrise d'œuvre : 30 000 € HT

Achat de terrain : 80 000 € HT

La zone industrielle de LEMPDES :

Cette zone répertoriée par la région pour le développement sud auvergne a les caractéristiques suivantes :

- Deux parties séparées par la voie ferrée, la lentille (15 ha) et la zone située entre la RN102 et la voie ferrée.
- Cette deuxième partie est traversée par la voie d'accès qui délimite 2 lots d'environ 11 ha chacun.



Le cout de l'opération :

Travaux : 5 100 000 € HT

Etudes et honoraires de maîtrise d'œuvre : 600 000 € HT

Acquisition des terrains : 1 200 000 € HT

Renforcement du réseau (électricité) : 900 000 € HT